

COLLOQUE À LA COUR



Rencontres de procédure civile

vendredi 25 novembre 2011

*Grand'Chambre de la Cour de cassation
de 9h à 17h30*

Entrée par le 7 rue de Harlay, Paris 1^{er}



5 quai de l'Horloge-75055 Paris cedex 01
www.courdecassation.fr

Entrée libre, inscription nécessaire.

par fax : 01.44.32.78.28
internet <http://www.courdecassation.fr>

Création et photographie, Patrick FIGEON - Cour de cassation
Production, service cartographie de la Cour de cassation



Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

8h30 **Accueil des participants**

9h **Propos introductifs**

Vincent LAMANDA, *premier président de la Cour de cassation*
Loïc CADIET, *professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne - Université Paris I, directeur du département de recherche sur la justice et le procès de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), membre de l'Institut Universitaire de France*

I - L'AUTORITE DE LA CHOSE JUGÉE

Présidence de séance : Loïc CADIET

professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne - Université Paris I

9h15 **Rapport introductif**

Emmanuel JEULAND,
professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne - Université Paris I, membre du département de recherche sur la justice et le procès (IRJS)

9h35 **La délimitation de l'autorité de la chose jugée au regard de la matière litigieuse (demande et moyens, objet et cause)**

Tony MOUSSA,
conseiller doyen de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

10h05 **La localisation de la chose jugée**

Yves STRICKLER,
professeur à l'Université Nice Sophia-Antipolis

10h25 **Débat**

10h55 **Pause**

11h10 **L'autorité de la chose jugée au provisoire**

Louis BORE,
avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

11h30 **Les conflits de choses jugées**

Philippe THERY,
professeur à l'Université Paris II, Panthéon-Assas

11h50 **Débat**

12h20 **Déjeuner libre**

II - THÈMES D'ACTUALITÉ

Présidence de séance : Dominique LORIFERNE
président de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

14h **Première table ronde : la procédure orale, premiers enseignements un an après le décret du 1er octobre 2010**

Modérateur :

Soraya AMRANI MEKKI,
professeure à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, Centre de droit pénal et de criminologie (CDPC), département de recherche sur la justice et le procès de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)

Michèle BLIN,

vice-présidente au Tribunal de grande instance de Paris, chargée de l'administration du Tribunal d'instance du 5^{ème} arrondissement

Robert CHATIN,

président de chambre honoraire au Tribunal de commerce de Paris

Stéphane LATASTE,

avocat au Barreau de Paris, président de l'Association Droit et procédure

15h **Débat**

15h30 **Pause**

15h45 **Deuxième table ronde : les parties, les tiers et la tierce opposition**

Modérateur :

Nathalie FRICERO,
professeure à l'Université Nice Sophia-Antipolis, directrice de l'Institut d'études judiciaires

Bruno BOVAL,

conseiller à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

Isabelle NICOLLE,

conseiller à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

Blaise CAPRON,

avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

16h45 **Débat**

17h15 **Fin des travaux**